

Date d'envoi de la convocation : 13 décembre 2018

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le 19 du mois de décembre à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21 M. le Maire, M. Michel BAUER, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, Adjoints.

M. Patrick MORISSET, M. Alain BERTRAND, Mme Anne ESCOLA, Mme Corinne FRITSCH, M. Steve LOZANO, M. Jérémy BOISSON, Mme Amandine VIGNERON, M. Joris MONSEIGNE, Mme Brigitte BILLA, M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOUBE, M. Jean-Yves MAS, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 5 M. Alexandre DANJEAN qui a donné procuration à Mme Alexia BACQUEY
Mme Bénédicte LABBÉ qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET
Mme Catherine DUBOURG qui a donné procuration à M. Cyrille RENELEAU
Mme Tiphaine RAGUENEL qui a donné procuration à M. Jean-Yves MAS
M. Cyril CAMU qui a donné procuration à Mme Brigitte BILLA

Absent : 1 M. Olivier BACCIALONE

M. Patrick MORISSET est élu secrétaire de séance.

N° DL19122018-05 : Vente à Monsieur Marc AUBREE. Terrains avenue Marie Curie et avenue Chateaubriand.

Rapporteur : Monsieur le Maire

La commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section BV n°686 de 13 492 m² après bornage, terrain nu disposant d'un débouché sur la rue La Fontaine et de deux débouchés sur l'avenue Marie Curie.

Cette parcelle classée en zone UDa au plan local d'urbanisme comprend une partie de 11 604 m² classée en espace boisé à conserver inconstructible, et une partie de 1 888 m² constructible.

Selon arrêté municipal du 16 octobre 2017 portant décision de non opposition à déclaration préalable, un lot de 908 m² dit lot A sis 33 bis avenue Marie Curie a été détaché de la partie constructible de la parcelle cadastrée section BV n°686.

Selon document modificatif du parcellaire cadastral n°3001 G du 28 septembre 2018, la parcelle cadastrée section 686 a été divisée en 26 parcelles, dont le lot A terrain à bâtir et 24 lots inconstructibles à usage de jardin.

Ces terrains ne présentant pas pour la commune un intérêt public ont été proposés à la vente aux propriétaires riverains au prix de 300 € le m² pour le lot A et 19 € le m² pour les terrains inconstructibles.

Monsieur Marc AUBREE, propriétaire riverain 27 avenue Marie Curie et 11 avenue Chateaubriand s'est porté acquéreur du lot A, terrain à bâtir, et des lots inconstructibles à usage de jardin n°5, n°6, n°7 et n°9.

Après négociations, considérant que Monsieur Marc AUBREE se porte acquéreur du terrain à bâtir et de quatre lots inconstructibles constituant ensemble une unité foncière, la cession des cinq terrains lui a été proposée dans les conditions financières suivantes :

- lot A terrain à bâtir, parcelle cadastrée section BV n°690 de 908 m² : 300 € le m² ;
- lot n°5 inconstructible à usage de jardin, parcelle cadastrée section BV n°689 de 505 m² : 14 € le m² ;
- lot n°6 inconstructible à usage de jardin, parcelle cadastrée section BV n°699 de 375 m² : 19 € le m² ;
- lot n°7 inconstructible à usage de jardin, parcelle cadastrée section BV n°700 de 581 m² : 14 € le m² ;
- lot n°9 inconstructible à usage de jardin, parcelle cadastrée section BV n°693 de 696 m² : 19 € le m².

Le service Division Domaine du Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Régionale des Finances Publiques de Nouvelle-Aquitaine a émis un avis le 13 juillet 2018 sur la valeur du lot A, terrain à bâtir et un avis le 6 septembre 2018 sur la valeur des 24 lots inconstructibles à usage de jardin.

VU l'avis de la commission urbanisme, développement durable et développement économique rendu lors de sa réunion du 11 décembre 2018,

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

ACCEPTTE la cession à Monsieur Marc AUBREE d'un ensemble foncier de 3 065 m² au prix de 307 953,00 €, frais d'acte à la charge de l'acquéreur, se décomposant comme suit:

- parcelle cadastrée section BV n°690 de 908 m² au prix de 300 € le m², soit 272 400 € ;
- parcelle cadastrée section BV n°689 de 505 m² au prix de 14 € le m², soit 7 070,00 € ;
- parcelle cadastrée section BV n°699 de 375 m² au prix de 19 € le m², soit 7 125,00 € ;
- parcelle cadastrée section BV n°700 de 581 m² au prix de 14 € le m², soit 8 134,00 € ;
- parcelle cadastrée section BV n°693 de 696 m² au prix de 19 € le m², soit 13 224,00 €.

ARTICLE 2

WISE les avis du service Division Domaine du Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Régionale des Finances Publiques de Nouvelle-Aquitaine émis le 13 juillet 2018 et le 6 septembre 2018.

ARTICLE 3

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte administratif de cession et tous documents afférents à cette cession.

Délibération adoptée.

POUR : 20 M. Le Maire, M. Michel BAUER, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, M. Patrick MORISSET, Mmes Bénédicte LABBE, M. Alain BERTRAND, Mmes Catherine DUBOURG, Anne ESCOLA, Corinne FRITSCH, MM Steve LOZANO, Alexandre DANJEAN, Jérémy BOISSON, Mme Amandine VIGNERON et M. Joris MONSEIGNE.

CONTRE : 6 Mme Brigitte BILLA, Mme Tiphaine RAGUENEL M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOMBE, MM Cyril CAMU et Jean-Yves MAS.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire
Laurent PEYRONDET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20181226-DL19122018-05-
DE
Date de télétransmission : 26/12/2018
Date de réception préfecture : 26/12/2018



Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20181226-DL19122018-05-
DE
Date de télétransmission : 26/12/2018
Date de réception préfecture : 26/12/2018